



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

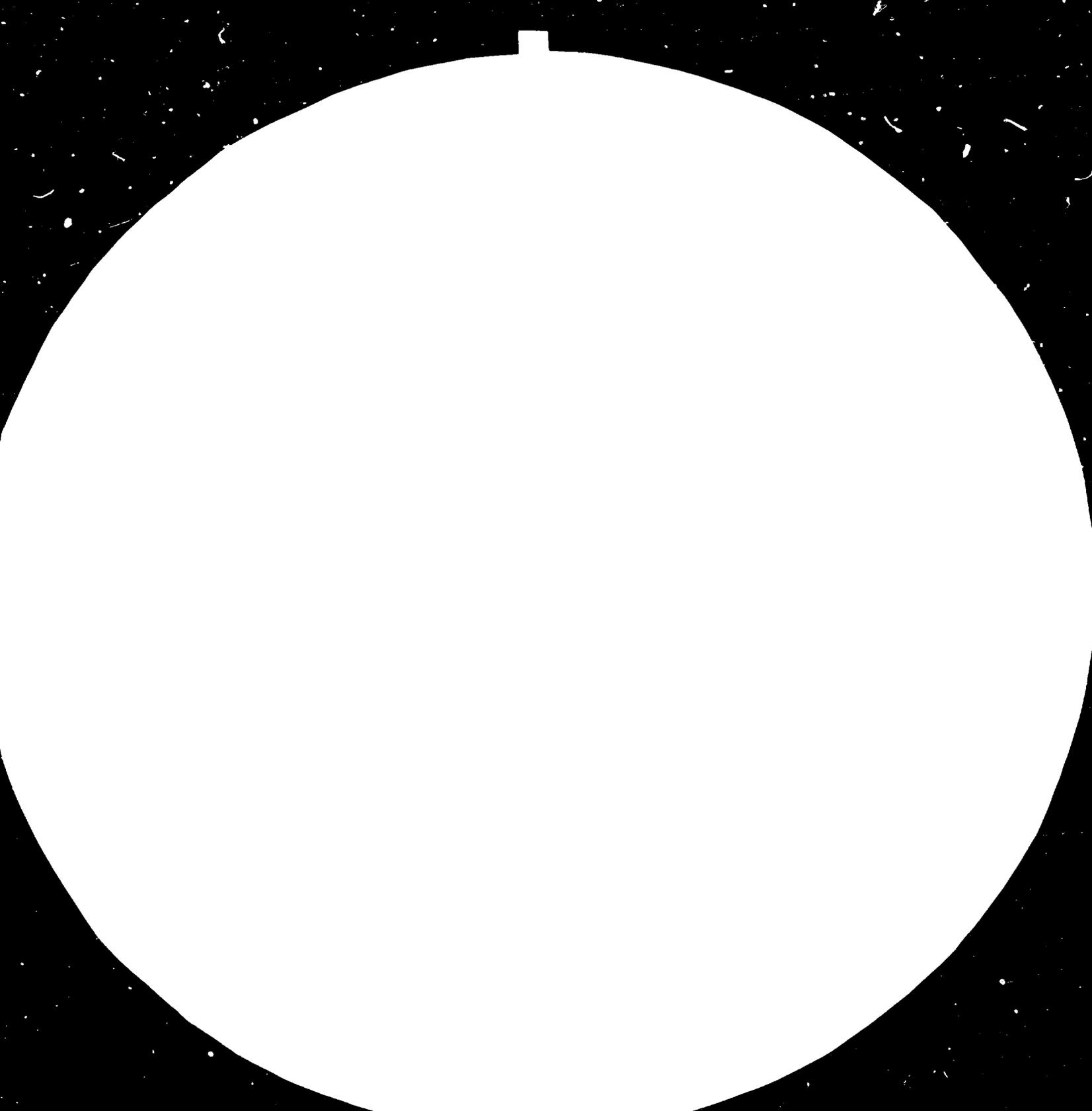
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

GAITHERSBURG, MARYLAND 20899

ASTM F 2954 - 1987 (1990)

13523 - F

Distr.
GENERALE
ID/CONF.5/5
10 janvier 1984
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5 b

**RENFORCEMENT DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
EN VUE DE L'INDUSTRIALISATION
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

DOCUMENT THEMATIQUE

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE L'ONUDI
DANS DES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Renforcement du potentiel scientifique et technologique
en vue de l'industrialisation des pays en développement

Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI

INTRODUCTION

1. Les pays en développement ont pris conscience au fil des ans du rôle déterminant que jouent la science et la technologie dans leur industrialisation. Les progrès qu'ils ont réalisés dans le renforcement de leur potentiel scientifique et technologique sont considérables, d'autant que les efforts soutenus d'un grand nombre d'entre eux dans le domaine de la technologie ne remontent pas, de manière générale, à plus de 15 ans. Pourtant, ces pays connaissent diverses difficultés qui s'aggraveront dans les années 80 en raison des innovations technologiques qui, au demeurant, leur offrent aussi certaines possibilités. L'adaptation à cette nouvelle situation dans laquelle certaines tâches restent inachevées tandis que de nouvelles surgissent, représente le défi auquel les pays en développement doivent faire face dans le domaine de la technologie industrielle dans les années 80.

2. La question du renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement est traitée de façon plus détaillée dans le document d'information (ID/CONF.5/6). Les questions relatives aux innovations technologiques ont aussi été examinées en détail dans le rapport (ID/WG.389/6) et les documents du Forum international sur les innovations technologiques et le développement (Forum), qui a été l'une des réunions de haut niveau préparatoires à la Conférence ^{1/}. Le présent document traite essentiellement du potentiel technologique, étant entendu que le potentiel scientifique correspondant devrait également être renforcé.

I. QUESTIONS PRINCIPALES

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

3. Quels sont les résultats caractéristiques des efforts des pays en développement dans le domaine de la science et de la technologie ? Une réponse à cette question est esquissée au chapitre I du document d'information. La plupart des pays en développement ont cherché à

accroître leur main-d'oeuvre scientifique et technique et un grand nombre d'entre eux se sont employés à mettre au point une technologie endogène mais, dans les deux cas, les difficultés sont multiples. Beaucoup de pays ne disposent pas encore de la main-d'oeuvre requise et les efforts visant à créer et appliquer une technologie endogène n'ont pas été très fructueux. Un assez petit nombre de pays ont réglementé les importations de technologie (bien que la plupart dépendent au premier chef de technologies importées) et un nombre encore plus restreint d'entre eux ont élaboré une politique et des plans explicites en matière de technologie. Ainsi, la plupart des pays en développement ont encore un très long chemin à parcourir avant de réaliser leur autonomie technologique.

4. L'application et le développement de la technologie ont créé un schéma d'industrialisation caractérisé par des concentrations urbaines et des enclaves géographiques, et une faible diffusion du développement industriel et technologique. La technologie industrielle pourrait contribuer davantage à l'emploi si des politiques et des programmes appropriés étaient établis. On n'a pas porté une attention suffisante à l'interaction de la technologie avec les secteurs productifs et donc à la création d'un dynamisme autogénérateur dans la structure industrielle. De manière générale, les efforts de la plupart des pays en développement ont été ponctuels et fragmentaires, plutôt que conçus dans un cadre global d'action à l'échelon national. Il est clair que certaines tâches restent inachevées. D'autres, nouvelles, apparaissent; quelles sont-elles ?

B. Impact des innovations technologiques

5. On s'attend au cours des années 80 et 90 à la convergence de plusieurs innovations technologiques, telles que le génie génétique et la biotechnologie, la micro-électronique, etc. Ces innovations devraient modifier le rythme et le schéma de la production industrielle, accroître l'écart technologique entre pays développés et pays en développement et modifier les modes de vie. Environ 65 % de la production industrielle des pays en développement pourraient être touchés par les innovations technologiques. Outre les incidences sur l'industrie, il y aura des incidences complémentaires sur d'autres secteurs ainsi que sur le développement et la société en général, y compris les technicités, l'emploi,

le travail, l'environnement du travail, les loisirs, la famille, et la vie sociale. Le concept et la nature des moyens technologiques subissent aussi des modifications; les nouveaux types de moyens technologiques requis pourraient être la clef de la productivité et de la concurrence internationale à l'avenir. Le chapitre II du document d'information traite de cet aspect et rappelle les travaux du programme de l'ONUDI sur les innovations technologiques au cours des quatre dernières années.

6. Les pays développés ont déjà entrepris des politiques et des programmes visant à mettre au point et appliquer des innovations technologiques. Quelles sont les voies ouvertes aux pays en développement ? Ils pourraient, d'une part, simplement réagir aux événements et aux changements en adaptant constamment leur propre situation à un monde en mutation ou, d'autre part, évaluer les nouvelles techniques et apprendre à les utiliser rationnellement pour répondre à leurs propres besoins. Ils peuvent avoir à suivre ces deux voies, l'essentiel étant de réagir au bon moment et de façon ordonnée. Les innovations technologiques devraient être considérées comme de nouveaux moyens de revitaliser le processus de développement et d'améliorer la qualité de la vie.

7. Sous quels aspects les innovations technologiques sont-elles prometteuses pour les pays en développement ? A partir des travaux consacrés par le secrétariat de l'ONUDI à un certain nombre d'innovations technologiques^{2/}, on peut citer deux exemples. La biotechnologie dans son ensemble a acquis grâce au génie génétique une polyvalence et une efficacité qui permettront de produire toute une gamme de produits nouveaux ou sensiblement améliorés dans un grand nombre de domaines tels que les produits pharmaceutiques, la production d'énergie, l'agriculture et les industries extractives. Cela pourrait apporter de nouvelles solutions aux problèmes fondamentaux de l'alimentation, des cultures fourragères, des combustibles et des engrais. Cette technologie permettrait des économies d'énergie, elle n'exigerait que des capitaux relativement peu importants, ne poserait pas de problèmes d'utilisation et se prêterait à des applications décentralisées. Elle pourrait rehausser les technologies classiques, rendre possible l'industrialisation des zones rurales et améliorer la qualité de la vie. En permettant l'application d'une stratégie fondée sur la biomasse à l'industrialisation, le génie génétique et la biotechnologie pourraient ouvrir

de nouvelles perspectives à l'industrialisation dans les pays en développement, où le renouvellement des matières organiques est généralement rapide.

8. S'agissant de la micro-électronique, la question est de savoir non pas si elle devrait être introduite dans les pays en développement, mais de quelle manière. Elle convient à ces pays pour bon nombre de raisons, notamment parce qu'elle influe considérablement sur la productivité des industries, permet de simplifier et d'assouplir les opérations industrielles, contribue à améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des produits destinés à l'exportation, et présente un grand intérêt pour des industries capitales comme les industries pétrolières et énergétiques. La micro-électronique pourrait avoir aussi une incidence directe sur la qualité de la vie, grâce à des applications permettant, par exemple, d'améliorer l'hygiène publique, les services médicaux et l'enseignement dans un pays. On ne peut par ailleurs négliger les répercussions sociales de la micro-électronique et ses effets néfastes sur l'emploi dans certains secteurs. Cependant, dans une économie mondiale interdépendante, les pays en développement ne peuvent pas ignorer cette technologie; ils devront prendre des décisions difficiles en ce qui concerne la fabrication d'éléments et de systèmes, les applications et la production de logiciels, ceci étant d'une importance cruciale.

9. Quant aux innovations technologiques en général, tous les pays en développement doivent prendre des mesures à court et à long terme. Les mesures à court terme seraient les suivantes : prévision et évaluation de l'impact socio-économique des innovations techniques, choix mûrement réfléchi des techniques et du matériel à importer, et renforcement du pouvoir de négociation lors de l'acquisition de ces techniques. Ces mesures doivent être prises de toute urgence de manière à ce que l'infrastructure industrielle et technologique ne soit pas irréversiblement faussée dès le début. Les mesures à long terme devraient viser à renforcer les moyens technologiques et demandent que l'on fasse preuve d'imagination en vue d'appliquer les innovations technologiques à l'élévation du niveau de vie et du niveau technique général de la population. Ces mesures devraient être prises dans le cadre d'une stratégie et s'accompagner, si nécessaire, de changements structurels dans le développement industriel et économique du pays, eu égard à ses objectifs de développement.

10. Quelles sont les questions inhérentes à l'intégration des innovations technologiques dans les systèmes technique, industriel et social des pays en développement ? Un certain nombre de considérations pertinentes sont examinées brièvement ci-après.

11. Etant donné que les conditions varient selon les pays en développement et que l'on ne peut préconiser de méthode uniforme, les pays auront peut-être à adopter des formules sélectives et différenciées et à prendre individuellement des décisions concernant le point d'entrée, le degré de pénétration, les sources d'approvisionnement, l'interaction des technologies, les moyens de mise en oeuvre, etc. Il n'en reste pas moins que dans une économie mondiale interdépendante, tous les pays doivent rester ouverts aux possibilités qu'offre la technologie. Quel que soit le niveau de développement, un minimum de compétences est nécessaire pour assimiler des technologies nouvelles dans des délais réalistes et pour mettre sur pied des groupes nationaux efficaces à cette fin.

12. Les répercussions sociales de l'introduction d'une technologie de pointe doivent être examinées soigneusement par chaque pays selon son contexte socio-économique. Les possibilités qu'offrent les techniques de pointe doivent figurer dans la gamme des options technologiques existantes, allant des techniques classiques aux techniques d'avant-garde. Les pays en développement devront peut-être adopter et gérer une palette technologique propre à donner les meilleurs résultats eu égard aux objectifs, problèmes et contraintes de chacun d'eux. Cette approche serait conforme à la notion de technologie appropriée telle qu'elle a été définie par le Forum international sur les techniques industrielles appropriées organisé par l'ONUDI en 1978. La technologie de pointe pourrait être utilisée non seulement pour lancer de nouvelles activités industrielles viables, mais aussi pour accroître l'ensemble du potentiel industriel et technique de chaque pays, y compris ses activités traditionnelles et périphériques.

C. Technologie industrielle pour les années 80

13. Il faut, pour les années 80, définir un cadre d'action au niveau national qui permette à la fois d'intégrer les options en matière d'innovations technologiques et les politiques ou mesures existantes en matière de

technologie, et de corriger les insuffisances de ces dernières. L'élaboration d'un tel cadre doit être considérée comme l'une des principales tâches incombant aux gouvernements des pays en développement dans les années 80.

14. Quels pourraient être les éléments de ce cadre d'action au niveau national ? Un cadre de ce genre a été établi par le secrétariat de l'ONUDI en tant que contribution à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne en août 1979 (A/CONF.81/BP/UNIDO). On pourrait le reprendre en le remaniant pour tenir compte des dernières innovations technologiques. A cet effet, il serait peut-être nécessaire de disposer d'un mécanisme d'appui comprenant, au minimum, un groupe interdisciplinaire de 6 à 12 administrateurs occupant des postes approchant un échelon élevé de décision. Pour les questions de caractère spécialisé, on s'adressera à des économistes, chercheurs, technologues, spécialistes des sciences sociales, analystes de systèmes, spécialistes des questions bancaires, industriels, gestionnaires, etc.

15. Quelles sont les aspects importants à prendre en considération dans l'élaboration du cadre ? En voici quelques-uns : perfectionnement des technologies endogènes, intégration des politiques et mesures en matière de technologie aux secteurs industriels, mise en valeur des ressources humaines, structuration et gestion de la demande, rationalisation et développement d'organismes technologiques - l'accent étant mis sur leur pertinence, leur efficacité et leur interaction. Ces aspects, et d'autres encore, sont examinés au chapitre III du document d'information.

16. Une nouvelle formule possible pour les pays en développement consisterait à mettre en place, individuellement ou collectivement, des mécanismes appropriés en vue de prévoir, suivre et évaluer l'évolution technologique et ses implications pour le développement économique et social, ainsi que de concevoir, élaborer et appliquer des politiques visant à maximiser les avantages potentiels offerts par les techniques nouvelles et à éviter les inconvénients qu'elles pourraient présenter. Une telle évaluation devrait constituer un important apport pour la planification du développement industriel, technique et général, pour la définition de politiques industrielles, technologiques, commerciales et fiscales, et pour la prise de décisions en matière de projets industriels. Ces résultats devraient

également servir à déterminer dans quelle mesure les techniques nouvelles pourraient revitaliser le processus de développement dans des secteurs délicats.

17. Les innovations technologiques accroissent encore la nécessité d'allouer davantage de ressources à la science et à la technique dans les pays en développement. Il y a une dizaine d'années, on estimait que ces pays devraient consacrer au moins 1 % de leur PNB à la recherche-développement. On considère aujourd'hui qu'ils devraient s'efforcer de lui affecter 1,5 % de leur PNB jusqu'en 1990 et 2 % au moins en l'an 2000.

D. La coopération internationale dans les années 80

18. La coopération internationale a un rôle capital à jouer pour ce qui est d'aider les pays en développement à redresser des insuffisances reconnues et à mobiliser des techniques nouvelles pour la solution des problèmes qui leur sont propres. Cette question est examinée au chapitre IV du document d'information en ce qui concerne à la fois l'intensification et l'élargissement de la coopération présente.

19. L'examen des tendances actuelles de la coopération internationale montre qu'au niveau des entreprises, les coûts et conditions des contrats de technologie et de l'accès aux techniques demeurent une cause de préoccupation pour les bénéficiaires. Il devrait être accordé beaucoup plus d'attention à la science et à la technique dans les programmes d'aide publique au développement et dans l'assistance intergouvernementale aux projets. Quelques-unes des questions importantes relatives à la coopération internationale n'ont toujours pas été résolues : contributions financières au Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, adoption du Code de conduite international pour le transfert de technologie, révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, etc.

20. Plusieurs initiatives ont été prises concernant la coopération entre pays en développement - Système d'échange de renseignements techniques (TIES), institutions et programmes aux niveaux régional et sous-régional, par exemple - mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Plan d'action de Caracas.

21. Diverses mesures visant à accroître la coopération existant entre pays développés et pays en développement au niveau des gouvernements comme à celui des entreprises sont proposées dans le document d'information (ID/CONF.5/6.). On y attire notamment l'attention sur l'incorporation d'éléments spécifiques touchant la science et la technique dans les programmes d'aide internationaux et sur l'amélioration de l'accès aux technologies du domaine public (ibid., par. 93).

22. Les suggestions formulées dans le document d'information afin de faire progresser la coopération instaurée entre les pays en développement portent notamment sur les points suivants :

- a) Renforcer le TIES et encourager tous les pays en développement qui le désirent, même s'ils n'ont pas de service d'enregistrement des techniques, à devenir membres associés du TIES pour bénéficier d'un échange d'informations et de données d'expérience autres que celles qui font l'objet d'arrangements réciproques (par. 94);
- b) Encourager la constitution de consortiums de services consultatifs par les entreprises des pays en développement (par. 95);
- c) Effectuer une étude de faisabilité en vue de la création d'un réseau international pour la promotion des exportations de techniques (par. 97);
- d) Conclure des arrangements préférentiels pour le transfert de techniques entre pays en développement dans certains secteurs, par exemple cuir, industrie alimentaire, huiles et graisses (par. 98).

E. Dimensions nouvelles de la coopération internationale

23. L'application des innovations techniques dans l'intérêt du développement devrait être un des principaux objectifs déclarés de la coopération internationale pour les années 80.

24. Il faut promouvoir - au niveau des entreprises, dans le domaine public et entre gouvernements - une diffusion améliorée et une meilleure accessibilité des innovations techniques. La coopération entre pays développés et pays en

développement à cet égard est examinée au paragraphe 101 du document d'information. En ce qui concerne la coopération au niveau des entreprises, il convient de noter l'évolution de la structure du marché international des techniques face aux progrès technologiques. Dans cette configuration nouvelle, on pourrait s'attendre à voir les sociétés transnationales exercer un contrôle, non pas sur un seul groupe de techniques, mais sur plusieurs techniques connexes, par exemple dans les domaines de l'énergie, de l'industrie chimique, de l'industrie pharmaceutique et de la biotechnologie. Les pays en développement constitueront des marchés pour plusieurs produits et procédés à forte technicité, particulièrement dans le cas de la biotechnologie, de l'énergie solaire et de l'énergie de la biomasse. De ce fait, ils auront eux aussi leur mot à dire en ce qui concerne les conditions d'acquisition et la proportion d'éléments locaux.

25. Les innovations techniques auraient, dans un certain sens, pour effet de faire entrer dans une nouvelle phase la coopération entre pays en développement. En particulier, ces pays devront peut-être envisager une stratégie collective à adopter face à l'évolution technologique. Il est suggéré dans le document d'information (par. 103) que les pays en développement établissent un réseau de prévision et d'évaluation pour lequel l'ONUDI servirait de centre d'échange de renseignements.

26. Il faudra aussi créer des mécanismes nouveaux pour diverses techniques de pointe. A la suite d'une initiative prise par l'ONUDI, 28 pays ont déjà signé un accord concernant la création d'un centre international pour le génie génétique et la biotechnologie. Le document d'information donne un aperçu d'autres projets découlant des activités de l'ONUDI et relatifs à un centre international pour les applications des microprocesseurs et à des centres ou réseaux d'électronique régionaux (par. 104), à un réseau international d'organismes de recherche-développement concernant la conversion de la biomasse à des fins industrielles (par. 106), à un groupe consultatif pour la recherche sur l'énergie solaire (par. 107) et à un mécanisme international chargé de suivre l'évolution qui intéresse le domaine des matériaux (par. 108). Les travaux devront se poursuivre dans ces domaines ainsi que dans d'autres domaines importants pour l'avenir, tels que l'exploitation minière des fonds marins, au sujet desquels l'ONUDI a déjà entrepris des travaux.

27. Il est également proposé de grouper sous l'appellation "Techniques au service de l'humanité" un nombre limité de techniques de pointe récentes visant à répondre à certains besoins précis et urgents de la communauté humaine. Ces techniques seraient mises au point dans le cadre de programmes financés au moyen de fonds communs, et diffusées dans le domaine public. Tous les pays en mesure de participer à leur élaboration devraient être encouragés à le faire (par. 109).

28. Il est proposé de constituer, pour certains types d'innovations techniques, un répertoire international de chercheurs et de technologues disposés à aider les pays en développement au moyen de communications, d'activités de formation et de missions ou séjours dans ces pays. Ce répertoire informatisé, qui serait tenu par l'ONUDI, pourrait être utilisé par les pays en développement ayant besoin de services spécialisés dans un domaine précis (par. 110).

29. L'une des dimensions nouvelles de la coopération internationale a trait à la nécessité de renforcer le potentiel technologique des pays africains pour pouvoir atteindre les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

II. ROLE NOUVEAU DE L'ONUDI

30. L'ONUDI joue déjà un rôle important pour aider les pays en développement à la mise au point et au transfert de techniques industrielles, grâce à ses programmes d'assistance technique et ses activités de promotion et au Système de consultations. Toutefois l'apparition des innovations techniques et la nécessité pour les pays en développement de s'y adapter entraînent d'importantes responsabilités supplémentaires pour l'ONUDI; l'Organisation, tout entière devra participer à ces activités nouvelles. Cette question est examinée dans le chapitre V du document de base. Les programmes d'assistance technique et les autres activités opérationnelles de l'ONUDI devront être considérablement renforcés afin d'aider les pays en développement à suivre le rythme de l'évolution technologique et à créer les groupes, institutions et

structures nécessaires. Les Consultations, bien que limitées à certains secteurs industriels, devront de plus en plus prendre en considération l'impact des nouvelles techniques sur ces secteurs.

31. Le programme de technologie de l'ONUDI a une mission spéciale à cet égard, notamment dans le cadre de ses activités consacrées aux innovations technologiques. La troisième Conférence générale de l'ONUDI a recommandé que les dispositions institutionnelles intéressant la technologie industrielle soient renforcées au sein du secrétariat de l'ONUDI et que des ressources financières adéquates soient assignées à cette fin^{3/}. Ce besoin se fait sentir de façon plus urgente au fur et à mesure de l'apparition de progrès technologiques. A la suite des recommandations du Forum, il est proposé que le programme de l'ONUDI relatif aux innovations technologiques (dont l'exécution est assurée par le Programme de technologie) soit renforcé et diversifié.

32. En plus des activités concernant l'assistance technique et les services consultatifs, et des activités découlant des responsabilités conférées à l'Organisation par la résolution 47(XI) du Conseil du développement industriel ou résultant d'autres mandats, le secrétariat de l'ONUDI devra, entre autres, s'efforcer tout particulièrement de :

- a) Stimuler et aider les pays en développement à définir un cadre d'action au niveau national pour les années 80; les aider à renforcer leur potentiel technique dans plusieurs domaines où des innovations technologiques ont été réalisées, et notamment à créer des groupes nationaux chargés de suivre et d'évaluer les tendances technologiques et des groupes techniques de base ou institutions spécialisés dans certaines innovations; mettre au point des études et des programmes de sensibilisation pour faciliter la réalisation des activités précitées (par. 119 du document d'information);
- b) Améliorer la capacité de négociation des pays en développement, notamment en renforçant et en élargissant le Système d'échange de renseignements techniques (TIES), et suivre de près l'évolution des tendances technologiques dans le monde et celle de la structure du marché international des techniques (par. 120);

- c) Promouvoir la coopération technique entre les petites et moyennes entreprises des pays développés et des pays en développement dans tous les domaines, notamment dans celui des techniques de pointe (par. 121);
- d) Sélectionner les techniques relatives à l'énergie et le matériel correspondant et en promouvoir la mise au point et l'utilisation (par. 122);
- e) Aider les pays en développement, notamment par l'intermédiaire de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB), à traiter et à utiliser les informations technologiques dans une époque caractérisée par l'explosion de l'information, et renforcer l'INTIB pour lui permettre de mieux remplir les tâches pour lesquelles elle a été créée et d'assumer le rôle qui lui incombe dans un réseau mondial d'informations scientifiques et technologiques (par. 124);
- f) Accorder une assistance spéciale aux pays africains pour les aider à renforcer leur potentiel technologique dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

33. En ce qui concerne la promotion de la coopération internationale en général, le secrétariat devra prendre de nouvelles initiatives pour promouvoir des actions aux niveaux régional et sous-régional, et notamment (par. 123) :

- a) Promouvoir l'établissement d'un réseau de prévision et d'évaluation dans les pays en développement;
- b) Promouvoir la création de centres internationaux ou autres mécanismes appropriés pour renforcer le potentiel des pays en développement en ce qui concerne certaines innovations techniques, selon leurs besoins;
- c) Définir et mettre en pratique la notion de "techniques au service de l'humanité";

- d) Etablir et entretenir un répertoire international de scientifiques et technologues de haut niveau;
- e) Organiser et mettre à la disposition des pays en développement intéressés une exposition itinérante sur les applications des innovations technologiques au développement;
- f) Continuer à mobiliser l'intérêt et les efforts des responsables, de la communauté scientifique et technique et de l'industrie, à l'échelle mondiale;
- g) Etudier et prendre de nouvelles initiatives favorisant la coopération technique entre pays en développement (par exemple des groupes de consultants et un réseau international pour la promotion des exportations de techniques).

34. Le secrétariat de l'ONUDI continuera à coopérer étroitement avec les autres organisations internationales dans le domaine de la mise au point et du transfert des techniques industrielles.

Notes

1/ Des réunions d'experts préparatoires et consécutives au Forum se sont tenues à Moscou (ID/WG.384/16) et à Dubrovnik (ID/WG.401/7).

2/ Les travaux de l'ONUDI à cet égard ont couvert, de façon plus ou moins détaillée, les domaines suivants : génie génétique et biotechnologie; micro-électronique; technologie de l'information; télécommunications; matériaux; technologies relatives à l'espace; exploitation minière des fonds marins; énergie provenant de la biomasse et cellules solaires photovoltaïques; et progrès réalisés dans les domaines des "plus légers que l'air", des machines-outils et des produits pétrochimiques.

3/ Déclaration et Plan d'action de New Delhi, PI/72, chapitre III, "Technologie industrielle".

